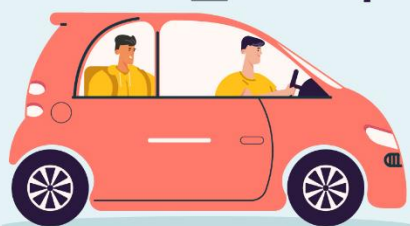


« Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ? »

RNMMM

Rencontres nationales
du management
de la mobilité



Conseil en mobilité (CeM) : Principes et nouvelles opportunités

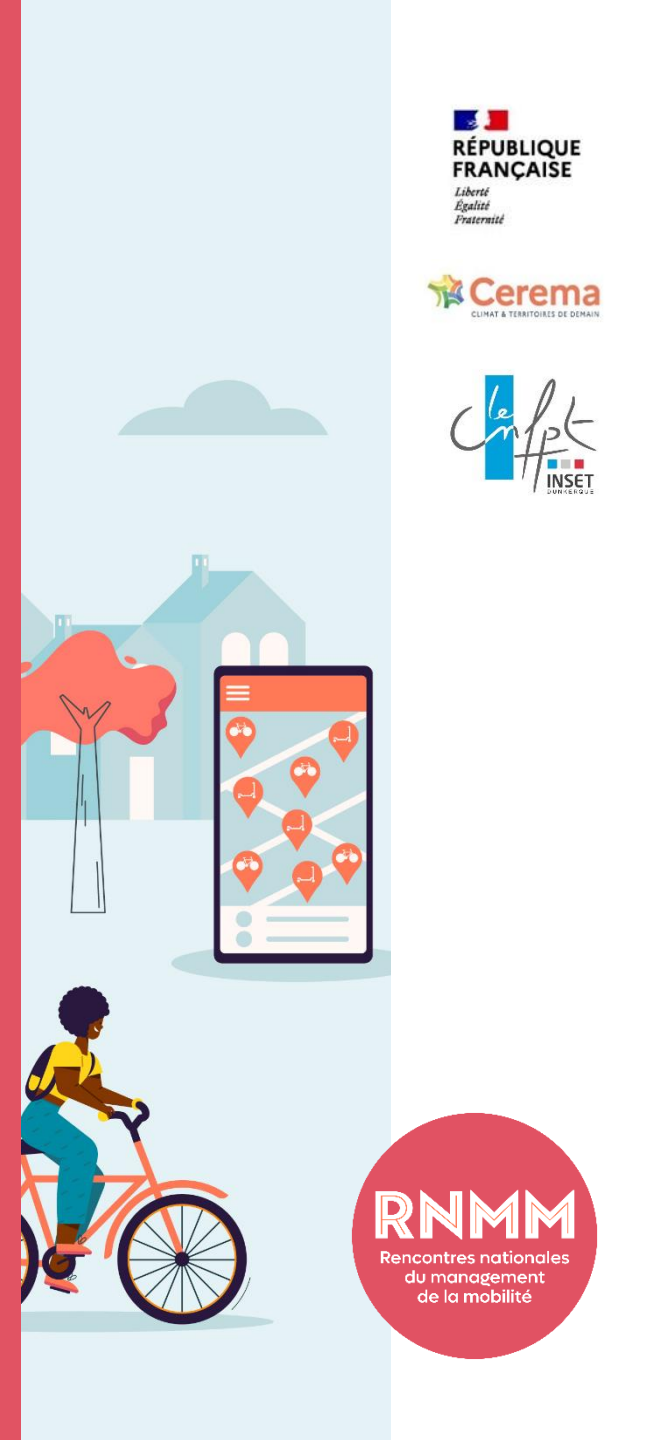
Joris MARREL

Directeur de projets sur la Maîtrise de la demande de mobilité
CEREMA

LES RENCONTRES NATIONALES DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

« *Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ?* »

22 JUIN 2023



CeM : un outil « ancien »

- **Années 1990 : émergence d'expérience de « centrales de mobilité », « agences de mobilité », « conseil »... dans les pays européens : Graz (AUT), Amsterdam(P-B), Lugano (CH)...**
- **Premiers projets européens dès les années 1990 : MOMENTUM (1996-1998), SEE-MMS (2009-2011), SUMOBIS (2009-2012)...**
- **Intégré dans la législation FR par la loi SRU du 13/12/2000**



www.epomm.eu

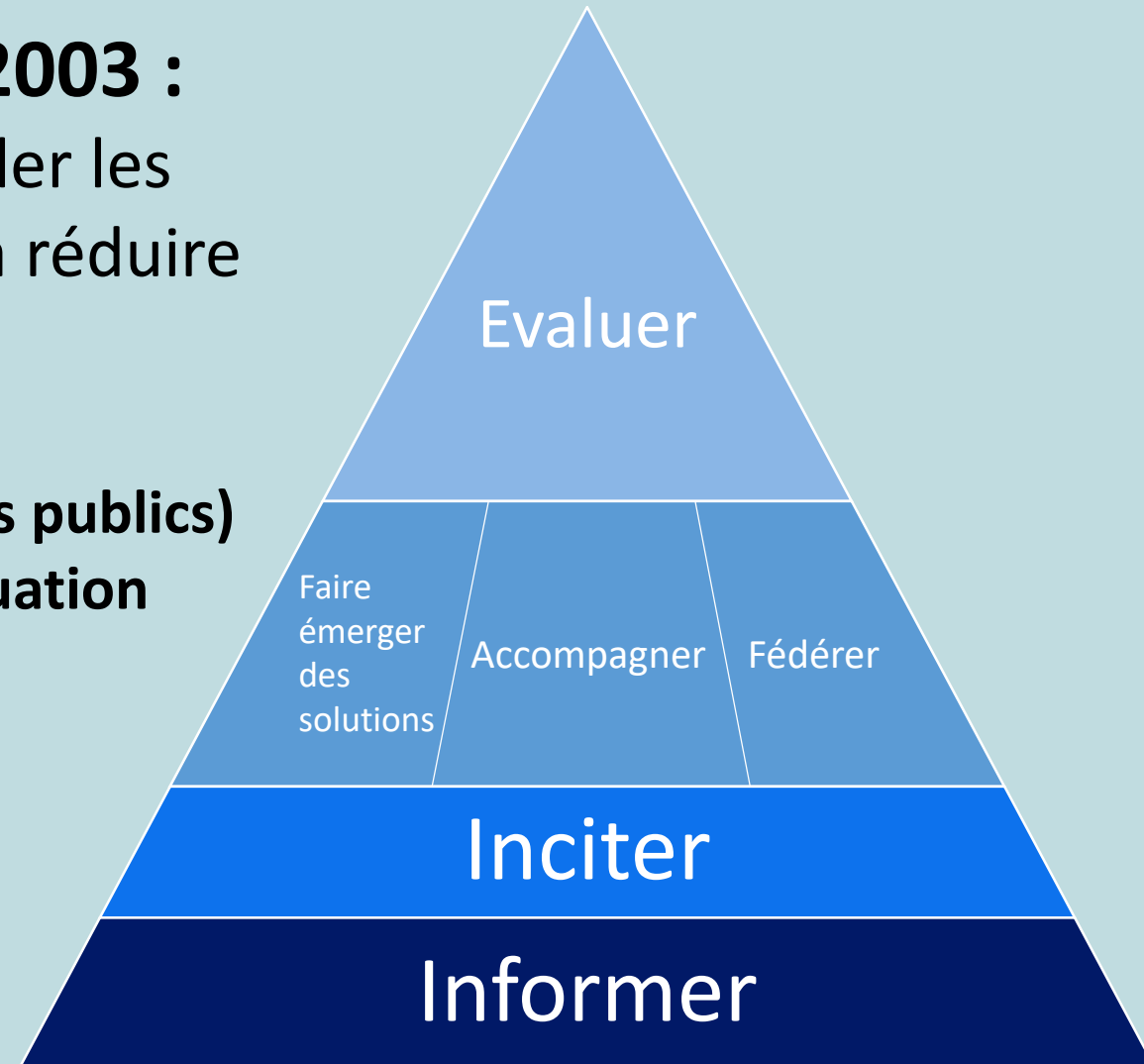
LES RENCONTRES NATIONALES DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

« Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ? »

22 JUIN 2023

CeM : un élargissement des missions dans le temps

- **Définition du Cerema (Certu) en 2003 :**
 - Le Conseil en Mobilité consiste à aider les acteurs de la mobilité quotidienne à réduire leur utilisation quotidienne de l'automobile.
 - ◇ **CeM = information multimodale (tous publics) + promotion/accompagnement/évaluation des PdME**



CeM : un élargissement des missions dans le temps

- **Définition de l'ARENE Île-de-France en 2008 :**
 - « *[Le CeM] a pour but d'encourager les différents acteurs (particuliers, entreprises, établissements d'enseignement, collectivité) à rationaliser leurs pratiques et choix modaux en fonction de critères socio-économiques (santé, budget, gestion du temps...) et environnementaux (impacts sur l'air, le bruit, la consommation d'énergie et d'espace...).* »

=> Elargissement des publics (établissements scolaires...) et des missions (retour à l'emploi...)



LES RENCONTRES NATIONALES DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

« *Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ?* »

22 JUIN 2023

CeM : un élargissement des missions dans le temps

■ Définition de la loi d'orientation des mobilités de 2019 :

○ Article L. 1231-1-1 du code des Transports :

◇ « II.- [Les autorités organisatrices de la mobilité] peuvent également :

1° Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

2° Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ; [...] »

=> Elargissement des publics (gestionnaires d'activité...) et des missions (publics en insertion, PSH...)



LES RENCONTRES NATIONALES DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

« Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ? »

22 JUIN 2023

CeM : une notion empirique

■ Une multitude de formes :

- Agence de mobilité
- Plates-formes d'insertion
- CCI
- Services annexes d'acteurs économiques (agences immo, banques...)

■ Une multitude d'acteurs :

- Collectivités territoriales (intercos, régions...)
- Syndicats mixtes
- Associations
- Bureaux d'études
- Parcs naturels régionaux
- Établissements publics...

=> Forte adaptabilité aux contextes locaux



Maison des mobilités du Grand Villeneuvois



Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc

CeM : une notion empirique

■ ... Mais quelques spécificités établies :

- Accompagner (des habitants, des employeurs, des PMR...) pour aider à changer de comportement de mobilité
- Rendre lisible l'offre de transport disponible (information multimodale)
- (In)former sur les solutions alternatives à la voiture solo (coaching vélo, savoir lire une grille horaire...)
- Évaluer des actions menées, des campagnes... pour adapter le service prodigué

=> Objectifs écologiques, sociaux, économiques.



LES RENCONTRES NATIONALES DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

« Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ? »

22 JUIN 2023

CeM : de nouvelles opportunités ?

- **Un contexte de plus en plus favorable au(x) CeM :**
 - Nouvelles AOM moyennes ou rurales -> *nombreux projets d'agences/maisons des mobilités*
 - Besoins croissants d'animation locale (comités des partenaires locaux, co-construction citoyenne...)
 - Favoriser la décarbonation des déplacements (PdME, formation modes actifs...)
 - Montée en puissance de la RSE dans les entreprises => nouvelles missions, nouveaux métiers ?
 - Changer d'échelle : faire faire, plutôt que faire !



LES RENCONTRES NATIONALES DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

« Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ? »

22 JUIN 2023

Merci de votre attention !

joris.marrel@cerema.fr



LES RENCONTRES NATIONALES DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

« *Conseil en mobilité : idée ancienne, solutions nouvelles ?* »

22 JUIN 2023